



VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

VU le décret n° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

VU le décret n° 2017-903 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des Conseillers territoriaux socio-éducatifs,

...

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix de la catégorie A au titre de l'année 2022 :

- Attaché :
 - Laurence PELOUARD
- Ingénieur :
 - Cyril PETIT
- Conseiller socio-éducatif :
 - Sylvie CORPELET-GAGNEUR

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
du Département,


Guy CARRIEU





VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux modifié,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux modifié,

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix de la catégorie B au titre de l'année 2022 :

- Rédacteur :

- Virginie HARMAND
- Benoit LEREBOURG
- Emmanuelle MAZET

- Technicien :

- Laurent ADNET
- Sylvain BERTIN
- Paul MAGNETTE
- Jean-Pierre MERGEN
- Danielle VINCENT

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
du Département,

Guy CARRIEU



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et la valorisation des parcours professionnels,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix de la catégorie C au titre de l'année 2022 :

- **Agent de maîtrise** :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| • Didier BOIVIN | • Christian LEVIEUX |
| • Nicolas BRUNET | • Bruno MORLET |
| • Anthony CANARIAS | • Christian MULLER DIT WOULKOFF |
| • Yannick CELLIER | • Virginie PIAT |
| • Benoit DOMINE | • Sandrine SANCERE |
| • Cynthia DUTHILLEUX | • Christopher SIROU |
| • Sylvie GUILLEMARD | • Laurent TOULON |
| • Grégory HANY | • Mandy VINCENT |
| • Mélissa LANDRAGIN | • Olivier VOS |

ARTICLE 3 – Sont inscrits, pour la troisième année, sur la liste d'aptitude au choix :

- **Agent de maîtrise** :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| • Sébastien GUILLAUME | • Thierry THILLEROT |
| • Pascal HALLER | • David VIGNOT |

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
du Département,



Guy CARRIEU